

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 2 novembre 2020 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Alain Thériault et Linda Levesque formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire. Monsieur Patrick Michaud était présent par vidéo-conférence.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité

PM EB

RS-164-20

Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2020

Il est proposé par Guillaume Morin

que le procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2020 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31-10-2020 de 47 434.42 \$ au compte courant et de 3.49 \$ à l'épargne établie au fond de roulement.

Période de questions

Aucune question

RS-165-20

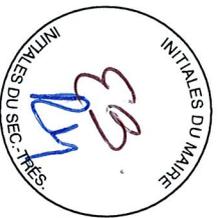
Approbation des comptes

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

LISTE COMPTE À PAYER NOVEMBRE 2020

Actual Conseil : Installation septique complexe	1,207.24
Bell Mobilité : Cellulaires	38.98
Bell : Caserne, Bureau, Cantine	559.16
BMR : Dôme, hivernation camping	153.41
Bossé Pauline : ménage 112 rue des érables	120.00
Carrefour RDL : pièces, entretien	1719.71
Coop Pétrolière : Essence pick-up, tracteur	1194.48
Commerçant de la chaudière : Frais de transport	15.11
Construction Claude Gagnon : Location compacteur	2092.55
Construction Unic : Achat et installation arrêt-neige	21270.38
Sébastien Dumont : Balises en bois pour chaussée	500.00
Électronique Mercier : Padget	331.01
Émile Dubé : Coupe de bois 8 ^e & 9 ^e Rang Sud	1847.58
Épicerie des 4 sous : Fourn., eau, activité Terrain jeux	144.11
Englobe : Surveillance chantier	12333.65
Hydro-Québec : Complexe, Éclairage public, etc	3166.96
Info-Dimanche : Publicité MADA	169.02
Irving : Propane	1.63
Jacques Thibault : Test camion-citerne	431.16
Jean C. Dupont : Fournitures garage	88.28
Livraison ML : Transport	10.01
Macpek : Pièces	911.31
MRC Témiscouata	22157.42
MonBuro : Papiers, fournitures	603.22
Mécanique Soudure JPG : Antirouille	142.80
Pétrole J. Larochelle : Diesel, conditionneur fuel	784.10
Pièces Témis : Fournitures	78.41



No de résolution
ou annotation

Porte Multy : Porte pour Dôme	2098.29
Jérémy Quellet : Frais déplacement cours pompier	319.50
RDL Courrier : Transport	10.02
Service Kopilab : Encre	130.68
Surplus général Tardif : Chaines	616.27
Ville Dégelis : Carnet & Écusson	21.85

75114.96

Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement 318-2020 que le conseil s'apprête à adopter

Le Directeur général informe les membres du conseil que le règlement 318-2020 modifiera le règlement de zonage 287-2017 en vue de créer la zone Eaf-12, afin de remplacer la zone EA / B-4. Une dépense de 1,800. \$ a été engagé pour retenir les services de M. Brunet, spécialiste dans ce domaine.

Adoption du règlement 318-2020

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 318-2020 en dernière lecture modifiant le règlement de zonage 287-2017 en vue de créer la zone Eaf-12, afin de remplacer la zone EA / B-4. Et dont copie est ci-dessous reproduite :

**Adoption finale
règlement**



Packington
de l'industrie générative

MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

RÈGLEMENT NUMÉRO 318-2020, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 287-2017 EN VUE DE CRÉER LA ZONE EAF-12, AFIN DE REMPLACER LA ZONE EA / B-4.

PARTIE I

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Le Conseil municipal décrète ce qui suit:

1. Le présent règlement s'intitule Règlement modifiant le règlement de zonage no. 287-2017 et ses amendements en vue de créer la zone EAF-12. Ce règlement porte le numéro 318-2020
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.



No de résolution
ou annotation

PARTIE II

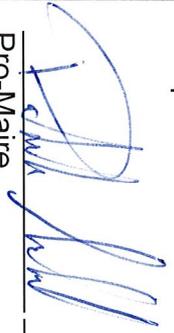
DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

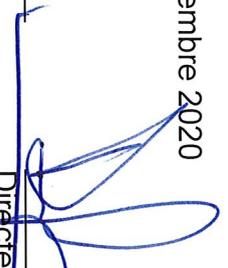
3. Le plan de zonage est modifié de la manière suivante :
La zone EAF-12 est créée afin de remplacer la zone EA / B-4.
Le plan inclus en annexe 1 illustre les modifications. Il fait partie intégrante du présent règlement.
4. La grille de la zone EAF-12 est créée. Les usages autorisés et les normes d'implantation sont indiqués à la grille en annexe au présent règlement.
5. La zone EA / B-4 et sa grille sont abrogées.

DISPOSITIONS FINALES

6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 2 novembre 2020

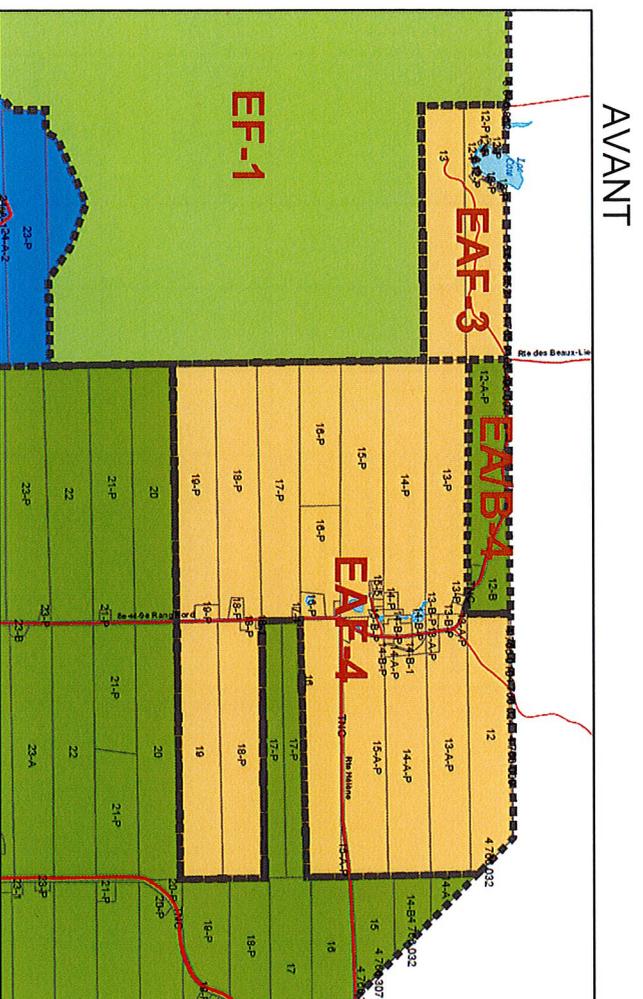

Pro-Maire


Directeur général/secr.-trésorier

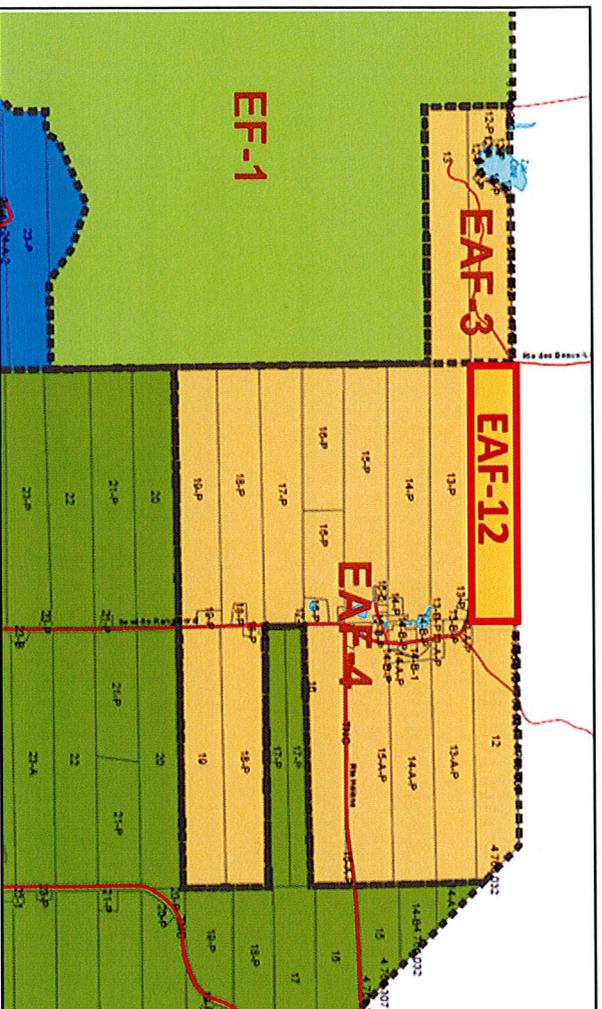
Adoptée à l'unanimité

Annexe 1:

Plan de zonage modifié



APRÈS



Annexe 2:

Grille de zonage
ZONE EAF-12

Type d'implantation	Isolé	Jumelé	En rangée
Densité d'occupation du sol			
Nombre de logements maximum			
Superficie minimale au sol (m ²)	50	50	50
Superficie maximale au sol (m ²)			
Longueur min. plus petit côté (m)	6	6	4,25
Hauteur des bâtiments			
Hauteur minimale (m)			
Hauteur maximale (m)			
Nombre d'étages maximum			
Orientation de la façade			
Angle			
Marges de recul			
Avant minimale (m)	10	10	10
Arrière minimale (m)	10	10	10
Latérale min. - Une marge (m)	5	5	5
Latérale combinée minimale (m)	10	5	10

*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6 / **Nombre maximal de 2 logements par hectare (article 5.14)

Zone EAF-12	Usage et implantation permis, par classe d'usage						
	1	2	3	4	5	6	7
H: Habitation**							
Unifamiliale - H1	•	•					
Bifamiliale - H2		•					
Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3							
Multifamiliale (6 logements et plus) - H4							
Maison mobile - H5			•				
Résidentiel villégiature - H6	•						
Habitation en commun - H7							
C: Commercial							
Services et métiers domestiques - C1							
Commerce de détail - C2							
Commerce de grande surface - C3							
Service professionnel - C4							
Restauration - C5							
Hébergement - C6							
Véhicules motorisés - C7							
Commerce de forte nuisance - C8							
Entreposage et transport - C9							
I: Industriel							
Industriel catégorie A - I1				2031 à 2072, 2731 à 2799, 2812, 2822, 3972	2031 à 2072, 2731 à 2799, 2812, 2822, 3972		
Industriel catégorie B - I2				2011 à 2099, 2711 à 2722	2011 à 2099, 2711 à 2722		
Récupération et déchets - I3							
P: Public							
Public - P1				6242	6242		
D: Divertissement							
Intensif - D1				•	•		
Extensif - D2				•	•		
In: Infrastructure publique							
Transport terrestre - In1				•	•		
Transport non-terrestre - In2				•	•		
Équipement public - In3				•	•		
A-F: Agroforestier							
Élevage - Af1				•	•		
Culture - Af2				•	•		
Activités forestières - Af3				•	•		
Activités extractives - Af4				•	•		
Autres							
Usages secondaires*	•	•	•	•	•	•	
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement prohibés							

RS-167-20

Rue du Bocage



Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington collabore depuis plusieurs années pour le développement d'un développement domiciliaire en partenariat avec messieurs Yvan et Bruno Pelletier et par la suite Israël Pelletier dans le secteur de la rue du Bocage;

Considérant que le Conseil municipal, par l'entremise de son inspecteur a autorisé le plan de subdivision cadastrale pour ce développement;

Considérant que les parties avaient, d'un commun accord souscrit à vendre à la municipalité l'emprise de la rue pour 1\$ en contrepartie, la municipalité s'engageait à construire l'infrastructure du chemin;

Considérant qu'en janvier 2017, M. Israël Pelletier avait fait subdiviser le reste des parcelles ainsi que l'emprise de la rue suite à la réforme cadastrale;

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire acquérir l'emprise de la rue, cadastre 6 041 642, pour poursuivre le développement de la rue du Bocage;

Considérant que Mme Josyane Pettigrew avait signé une promesse de vente avec M. Philippe Martin pour vendre le terrain cadastré 6 041 641 et le 6 041 642 (emprise de la future rue);

Considérant qu'une rencontre a eu lieu entre les parties et que lors de cette réunion, les représentants de la municipalité ont fait savoir à Mme Pettigrew de leur intérêt à faire l'acquisition de la parcelle 6 041 642.

En conséquence,
il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington informe Mme Josyane Pettigrew qu'il désire acquérir le terrain de la rue du Bocage, cadastre 6 041 642 de gré à gré ou s'il n'y a pas d'entente, par expropriation.

Adoptée à l'unanimité

RS-168-20

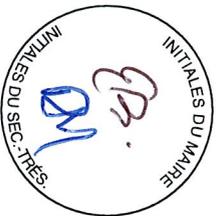
Modification RS-184-11 Dérogation mineure Richard Caron et Marie-Mai Malenfant

Le 18 octobre 2011, le conseil avait été saisi d'une demande de dérogation mineure dans le dossier de Richard Caron et Marie-Mai Malenfant. Le Conseil avait accepté cette dérogation à la suite de la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme.

Lorsque l'arpenteur a refait le certificat de localisation, sur l'ancien plan on avait omis d'indiquer une mesure dérogatoire du garage au côté nord-ouest de de 1.2 mètres.

Comme le comité et le conseil n'avait cette information, il était difficile de corriger la situation.

Considérant le contexte et que le bâtiment n'a été déménagé le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de modifier la résolution 184-11 pour inclure cette nouvelle mesure qui aurait dû être incluse dans le premier rapport;



No de résolution
ou annotation

En conséquence,
il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington amende la RS-184-11 pour inclure l'acceptation de la dérogation de 1.2 mètres du garage au coin nord-ouest dans le dossier de M. Richard Caron et Marie-Mai Malenfant.

Adoptée à l'unanimité

RS-169-20

Exploitant du restaurant de la plage et employé du camping

Mme Pauline Ducas a avisé qu'elle ne désire pas renouveler son contrat pour l'exploitation du restaurant à la Plage municipale.

Il est proposé par Jules Soucy
Et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande de publier un offre de service pour trouver un(e) nouveau(elle) exploitant(e) pour le restaurant de la plage municipal dans l'Informateur, sur la page Facebook et sur le site de la municipalité dans un premier temps.

Adoptée à l'unanimité

RS-170-20

États financiers trimestriels

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance des états financiers au 30 septembre 2020 présenté par le Directeur général.

Adoptée à l'unanimité

RS-171-20

Équilibre du rôle d'évaluation 2022-2023-2024

M Stéphane Roy, évaluateur agréé, informe les membres du conseil, qu'à la suite de son analyse de notre rôle, il recommande une équilibre du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2022-2023-2024.

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande à la MRC de Témiscouata de mandater Servitech pour procéder à l'équilibre du prochain rôle triennal 2022-2023-2024 aux conditions entendues avec M. Stéphane Roy.

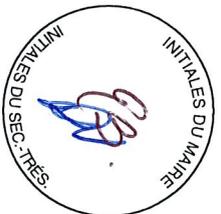
Adoptée à l'unanimité

RS-172-20

Liste des arrérages de taxes au 02-11-2020

Il reste à percevoir 88,324.58 \$ d'arrérages de taxes. Huit dossiers sont plus urgents et des actions seront peut-être nécessaires.

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu



No de résolution
ou annotation

RS-173-20

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance de la liste et demande d'envoyer des avis recommandés aux huit dossiers en souffrance depuis 2017. D'envoyer des avis à tous les autres contribuables pour diminuer le plus possible les sommes à recouvrir. Le Directeur général rendra compte des avancés et le conseil devra statuer pour les dossiers non réglés et en souffrance lors de sa réunion du 7 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité

Tourisme Témiscouata : Adhésion

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le renouvellement de notre membership à Tourisme Témiscouata au montant de 125.\$.

Adoptée à l'unanimité

RS-174-20

Succession René Caron vs Ministre des Finances

Considérant qu'en date du 10 octobre 2018, le ministre des Finances a inscrit ses droits sur la Succession René Caron numéro d'enregistrement 24 186 754;

Considérant qu'à la suite de ce dépôt, aucun paiement des taxes municipales n'a été payé depuis ce jour;

Considérant que du vandalisme a été dénoté sur cette propriété à l'automne 2020 (vol d'une cheminée et cassage de fenêtres);

Considérant qu'il serait important de sécuriser cette propriété pour éviter d'autres événement et que dans le secteur des enfants sont à proximité;

Considérant que le conseil trouve important que le Ministre des Finances prenne action dans ce dossier;

En conséquence,
il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande au Ministre des Finances de prendre action dans ce dossier afin de payer les sommes dues à la municipalité et sécuriser la maison.

Que le Conseil demande au Ministre des Finances de communiquer avec le Directeur général pour l'informer des mesures qui seront prises.

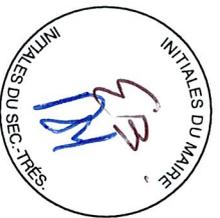
Adoptée à l'unanimité

Panne Internet

M Jules Soucy s'informe si des actions ont été prises pour connaître les raisons des pannes internet.

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne le compte-rendu du Lac-à-l'épaulé qui a eu lieu le 31 octobre dernier.



No de résolution
ou annotation

Période de questions

- Aucune question

Francine Caron et Yvan Pelletier

M Alain Thériault a donné une copie de la demande de permis de construction de Mme Francine Caron.

Le dossier sera transféré à l'inspecteur qui verra à donner suite à cette demande.

Levée de l'assemblée

À 20 h 57 M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée


Émilien Beaulieu

PARCE DE QUÉBEC
www.municipalite.qc.ca